

**Responsable 1 :**

Nom-Prénom, adresse

M - Mme .....

.....

.....

Tél : .....

**Responsable 2 :**

Nom-Prénom, adresse

M - Mme .....

.....

.....

Tél : .....

## DEMANDE DE DEROGATION DE SECTEUR SCOLAIRE

J'ai (nous avons) l'honneur de solliciter votre autorisation afin d'obtenir une dérogation pour inscrire mon (notre) fils/fille (nom – prénom) \_\_\_\_\_ né(e) le \_\_\_\_\_ actuellement scolarisé(e) (**précisez la commune/le nom de d'école/la classe**) \_\_\_\_\_

dans un autre établissement scolaire que celui correspondant à son secteur, pour l'année scolaire 20\_\_ / 20\_\_

Je (nous) souhaiterais (ions) qu'il/elle poursuive sa scolarité à l'école (**précisez si maternelle ou élémentaire**) \_\_\_\_\_ Saint-Exupéry en classe de \_\_\_\_\_.

pour les raisons suivantes :  Poursuite de scolarité     Fratrie déjà scolarisée     Raisons médicales

Autres (**précisez les motifs, Article L212-8 du Code de l'Éducation – joindre éventuellement les pièces justificatives**) :

Je (nous) vous prie (ons) d'agréer, Monsieur le Maire, mes (nos) respectueuses salutations.

Le \_\_\_\_\_ Signature du ou des responsable-s

**Durée de la dérogation et renouvellement (article L212-8 du code de l'Education) :**

Les parties sont informées que si la dérogation scolaire est accordée, elle ne vaut que pour la durée de l'enseignement maternel ou de l'enseignement élémentaire. Ainsi, si votre enfant passe de maternelle en élémentaire, une nouvelle demande de dérogation devra obligatoirement être refaite lors du passage de la grande section de maternelle au CP.

**Modalités de procédure**

1. Les parents désirant inscrire leur enfant dans une école publique hors de la commune de résidence s'adressent à la mairie ou au directeur de l'école choisie pour y retirer cet imprimé ;
2. L'imprimé sera adressé par les parents pour avis au Maire de la commune de résidence ;
3. Après avis du Maire de la commune de résidence, l'imprimé devra être envoyé à l'inspecteur de l'éducation nationale et au Maire de la commune d'accueil ;
4. Après décision du Maire, l'imprimé sera retourné aux parents pour l'éventuelle inscription définitive de leur enfant.

<p style="text-align: center;">Avis du Maire de la Commune de Résidence</p> <p>Date :</p> <p>Avis favorable    <input type="checkbox"/></p> <p>Avis défavorable    <input type="checkbox"/></p>	<p style="text-align: center;">Visa de l'IEN de circonscription</p> <p>Date :</p>
<p style="text-align: center;">Décision du Maire de la commune d'accueil</p> <p>Date :</p> <p>Avis favorable    <input type="checkbox"/></p> <p>Avis défavorable    <input type="checkbox"/></p>	

**Information complémentaire** : Monsieur ou Madame le Maire de la commune de résidence est informé-e qu'une contribution forfaitaire de 150 € annuelle (pour un élève de maternelle) ou de 75 € (pour un élève d'élémentaire) lui sera facturée.

## ENGAGEMENT DES PARENTS

Je (nous) soussigné (soussignons)

Responsable 1 .....

demeurant : .....

.....

Responsable 2 .....

demeurant (si différent) : .....

.....

de l'enfant : .....

Accepter les conditions financières de la ville des Noës-près-Troyes qui seront à ma (notre) charge concernant les prestations suivantes (en cas d'inscription de l'enfant aux services proposés) :

1 – **La restauration scolaire** dont les tarifs sont fixés annuellement par délibération du conseil municipal ;

2 – **Les activités périscolaires** (tarifs en fonction du quotient familial, disponibles sur simple demande auprès de l'Espace Saint Loup – 1bis rue du Mont Saint Loup - 10420 LES NOES PRES TROYES – Tel 03.25.78.49.18 – [espace.saintloup@lesnoes.com](mailto:espace.saintloup@lesnoes.com))

### Information R.G.P.D (Règlement Général sur la Protection des Données)

Vos données à caractère personnel sont collectées dans le cadre de la demande de dérogation scolaire que vous déposez pour votre enfant ou pour l'enfant qui vous est légalement confié. La base juridique est l'obligation légale.

Conformément au Règlement Général sur la Protection des Données (R.G.P.D.) UE 2016/679 du Parlement Européen et du Conseil du 27 avril 2016 et à la loi informatique et libertés n°78-17 du 06 janvier 1978, Monsieur le Maire de Les Noës-près-Troyes, responsable du traitement, s'engage à ce que les collectes, traitements et conservations de vos données à caractère personnel soient conformes au R.G.P.D. Les formulaires papier sont stockés dans les locaux de la mairie, dans un endroit sécurisé.

Vos données seront traitées et stockées informatiquement au moyen d'un serveur informatique sécurisé appartenant à la collectivité, dans un dossier informatisé uniquement accessible au personnel en charge des affaires scolaires.

Vos données à caractère personnel seront conservées en référence à la durée d'utilité administrative en vigueur, soit pendant 10 ans.

Conformément au Règlement Général sur la Protection des Données, vous pouvez exercer vos droits (accès, rectification, limitation du traitement) en contactant le Délégué à la Protection des Données, CDG 10, Rond-Point Winston Churchill - 10300 Sainte Savine ou [dpo@cdg10.fr](mailto:dpo@cdg10.fr) ou en introduisant une réclamation auprès de la CNIL ([www.cnil.fr](http://www.cnil.fr)).

Lu et accepté le .....

Signature Responsable 1

Signature Responsable 2